



Commission économique pour l'Europe**Groupe de travail permanent sur le vieillissement****Quatorzième session**

Genève, 22 et 23 novembre 2021

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail pour 2022 de la composante Population
du sous-programme Logement, aménagement du territoire
et population et recommandations relatives aux éléments
clefs du programme de travail pour 2023****Projet de programme de travail pour 2022 de la composante
Population du sous-programme Logement, aménagement
du territoire et population****Note du Secrétariat****Introduction**

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail pour 2022 de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population. Le Groupe de travail permanent sur le vieillissement est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le secrétariat utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.
3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2022. Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines d'interaction de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD¹. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets

¹ Les domaines d'interaction de la CEE sont les suivants : a) utilisation durable des ressources naturelles ; b) villes intelligentes et durables pour tous les âges ; c) mobilité durable et connectivité intelligente ; d) mesure et suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.



de l'action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

I. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les programmes et politiques exécutés par les États membres en vue de promouvoir des logements convenables, adéquats, abordables, économes en énergie et salubres pour toutes et tous, des villes intelligentes et durables, un développement urbain durable et l'aménagement durable du territoire ainsi que des politiques relatives à la démographie et à la cohésion sociale fondées sur des données factuelles.

II. Stratégie

6. La Division de statistique est chargée d'exécuter la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population.

7. La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution des grandes fonctions interdépendantes que sont l'organisation de la concertation internationale, les travaux normatifs et le renforcement des capacités ainsi que le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans tous les domaines d'activité du sous-programme.

8. Pour contribuer à la promotion de politiques relatives à la démographie et à la cohésion sociale fondées sur des données factuelles, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de faciliter la coopération entre les États membres, les organismes régionaux et d'autres partenaires. On facilitera également les activités d'examen et de suivi visant à évaluer les progrès accomplis, aux niveaux national et régional, dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les États membres de la CEE ont adopté cette stratégie à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, tenue à Berlin le 11 septembre 2002 dans le prolongement de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Pour intégrer la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'action, la Stratégie énonce des engagements dans 10 domaines prioritaires. Le sous-programme offrira un cadre pour les débats d'orientation à l'échelon intergouvernemental sur des questions relatives à la prise en compte du vieillissement et facilitera la communication avec un vaste réseau d'experts et d'organisations non gouvernementales. Il améliorera l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie en coordonnant la collecte de données sur les indicateurs de vieillissement actif et les travaux de recherche axés sur les politiques concernant le vieillissement, les rapports intergénérationnels et les rapports de genre. Il aidera également les pays à renforcer leurs capacités en ce qui concerne l'élaboration des politiques en proposant des séminaires d'orientation, des cours magistraux et des notes d'orientation axés sur des difficultés particulières et des solutions possibles concernant les mesures à prendre, en mettant en avant les bonnes pratiques observées dans l'ensemble de la région.

9. La composante Population du sous-programme prévoit d'aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en évaluant les enseignements tirés et en renforçant leurs capacités à mieux se préparer et à mieux gérer les situations d'urgence afin d'atténuer les risques auxquels sont exposées les personnes âgées et de défendre leurs droits et leur dignité pendant et après la pandémie. Une disposition spéciale tirée des lignes directrices de la CEE relatives à la présentation de rapports nationaux sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement servira de base pour résumer les enseignements tirés de la COVID-19 et

mettre en commun les mesures fructueuses dans un rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et de sa stratégie régionale d'exécution, qui sera publié en 2022.

10 Les travaux susmentionnés dans le domaine de la population devraient avoir les résultats suivants :

- a) Amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques intégrées en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé ;
- b) Mise en place d'approches qui promeuvent les droits et la dignité des personnes âgées et leur contribution à une société durable et incluant tous les âges.

11. L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

Meilleure prise en compte des personnes âgées dans les mécanismes et les activités mis en place au titre d'interventions d'urgence nationales ou régionales telles que celles ayant fait suite à la pandémie de COVID-19.

III. Résultats escomptés pour 2022

12. Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur et pour lequel il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 2 est nouveau.

Résultat 1 : les pays commencent à appliquer de nouvelles lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement en vue de bâtir une société ouverte à tous les âges

Exécution du programme en 2020

13. Un bilan des politiques, outils et pratiques d'intégration élaborés par les États membres de la CEE a été mené à bien au titre du sous-programme. Au total, 23 notes de pays ont été transmises, ce qui a permis de faciliter le processus de rédaction des nouvelles lignes directrices sur l'intégration du vieillissement sous la direction de l'équipe spéciale chargée de la question. Toujours dans le cadre du sous-programme, des consultations de deux mois ont été organisées en 2020 auprès des groupes nationaux de coordination pour les questions relatives au vieillissement et d'experts du domaine, au sujet du projet de lignes directrices, dont la révision était encouragée. (Les observations et suggestions constructives transmises par 22 examinateurs ont été prises en compte dans la mesure du possible).

14. Le travail susmentionné a contribué à l'examen et à l'adoption, par le groupe de travail permanent de la CEE sur le vieillissement, de lignes directrices sur l'intégration du vieillissement utiles aux décideurs dans toute la région, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

15. Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on élaborera un programme de formation en ligne à l'intention des décideurs, des experts techniques et d'autres parties prenantes, lequel facilitera l'adaptation des lignes directrices en fonction du contexte local. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1).

Tableau 1
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)*	2022 (résultat escompté)
Les États membres décident d'élaborer des lignes directrices et de créer une équipe spéciale chargée de diriger ces travaux	L'équipe spéciale démarre ses travaux relatifs à l'élaboration de lignes directrices et fait dresser le bilan des pratiques d'intégration dans plusieurs pays	Les États membres ont examiné et adopté des lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement utiles aux décideurs dans toute la région.	Les États membres devraient commencer à appliquer les lignes directrices et faciliter la mise au point d'une boîte à outils.	Le programme de formation en ligne fondé sur les lignes directrices contribue à la mise en place de cadres stratégiques en faveur de l'intégration du vieillissement dans un certain nombre de pays de la CEE

* Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement après 2022 : parvenir à un consensus sur les objectifs et les initiatives en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé dans un monde durable

Projet de plan-programme pour 2022

16. Dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adopté à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en 2002, il a été demandé de suivre de façon systématique la mise en œuvre du Plan, cela ayant été jugé indispensable si l'on entendait améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Cette nécessité a été réaffirmée dans la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action de Madrid, adoptée à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement organisée à Berlin en 2002. Les trois premiers cycles quinquennaux d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action de Madrid ont pris fin au cours des conférences ministérielles de la CEE tenues en 2007 (León, Espagne), en 2012 (Vienne) et en 2017 (Lisbonne) et ont donné lieu à l'adoption de déclarations ministérielles sur la question. Ils reposaient sur des éléments d'une approche participative dite « ascendante » – associant la société civile et les personnes âgées elles-mêmes – et ont permis de réunir des connaissances pour les décideurs politiques, d'encourager la prise d'initiative et de sensibiliser la population.

17. Le quatrième cycle quinquennal d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid et de sa stratégie régionale d'exécution se terminera en 2022. À l'issue des examens menés au niveau national, il conviendra de regrouper et d'analyser les informations, y compris les perspectives de genre, dans le rapport de synthèse et de coordonner les consultations entre les États membres de la CEE sur les prochains objectifs et actions quinquennaux pour un vieillissement actif et en bonne santé dans toute la région. Le quatrième cycle d'examen et d'évaluation à l'échelle régionale se terminera par la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, prévue en 2022, et par l'adoption d'une déclaration ministérielle y relative. Dans le cadre du sous-programme, on facilitera la préparation d'un projet de déclaration consensuel, qui devrait tenir compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et s'aligner sur le Programme 2030 et la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030).

Enseignements tirés et changements prévus

18. Les enseignements tirés sont les suivants : depuis le printemps 2020, on constate une hausse de la demande de prise en compte de la vulnérabilité croissante des personnes âgées en cas de situation d'urgence et de l'établissement d'une corrélation entre le rapport sur le quatrième cycle quinquennal d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et les efforts visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur les hommes et les femmes âgés. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on intégrera les principes de respect des droits fondamentaux et de la dignité des personnes âgées et les leçons tirées de la COVID-19 dans l'élaboration de mesures de préparation, de secours et de relèvement à prendre en cas de situations d'urgence impliquant les personnes âgées.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19. Le travail effectué devrait contribuer à atteindre l'objectif, comme le montre l'adoption par acclamation, par la Conférence ministérielle sur le vieillissement de 2022, de son document final dans lequel sont présentés les objectifs et les principales initiatives en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé pour la période 2023-2027.

Tableau 2

Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les États membres ont approuvé le programme de travail du Groupe de travail de la CEE sur le vieillissement pour 2018-2022 et le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Dans le cadre du programme, on prévoit l'établissement d'un rapport sur les vingt ans d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action de Madrid. (MIPAA/RIS+20)	Les États membres ont arrêté un calendrier provisoire afférent au quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action de Madrid. Le Groupe de travail permanent de la CEE sur le vieillissement charge son bureau d'élaborer des lignes directrices relatives à l'établissement de rapports nationaux.	Le Bureau publie les lignes directrices relatives à l'établissement de rapports nationaux et lance le quatrième cycle d'examen et d'évaluation dans la région. Une note de cadrage relative à la Conférence ministérielle sur le vieillissement de 2022 est évoquée lors de la réunion annuelle du Groupe de travail permanent de la CEE sur le vieillissement.	Les États membres organisent des cycles d'examen et d'évaluation nationaux et soumettent leurs rapports nationaux au secrétariat de la CEE. Le Bureau prépare l'avant-projet de la déclaration ministérielle pour consultation avec les États membres.	Les États membres tiennent des consultations intergouvernementales au sujet d'un projet de déclaration ministérielle à soumettre à la Conférence ministérielle de 2022. La Conférence ministérielle de 2022 adopte par acclamation son document final décrivant les objectifs et les principales initiatives pour un vieillissement actif et en bonne santé pour la période 2023-2027, de manière à préserver la dignité et les droits des personnes âgées.

IV. Produits

20. On trouvera dans le tableau 3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3

Composante Population : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2020 (résultat escompté)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	5	6
1. Documentation destinée au Groupe de travail permanent sur le vieillissement	5	5	5	4
2. Documentation destinée à la Conférence ministérielle sur le vieillissement	–	–	–	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	7	7	11
3. Réunions du Groupe de travail permanent sur le vieillissement	7	7	7	7
4. Conférence ministérielle sur le vieillissement	–	–	–	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	-	-	1	-
5. Feuille de route sur la prise en compte du vieillissement dans un pays donné	–	–	1	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	2	1
6. Ateliers et séminaires d'orientation sur des questions relatives au vieillissement de la population à l'intention de décideurs, d'experts, de professionnels et d'autres acteurs dans les pays de la région de la CEE.	1	1	2	1
Publications (nombre de publications)	3	3	4	2
7. Publications sur la population	3	3	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	-	-	1	-
8. Lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement	–	–	1	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations – appui au conseil des partenaires ; soumission de microdonnées par les pays et accords relatifs à l'accès des chercheurs ; services consultatifs à l'intention des fonctionnaires et d'autres parties prenantes sur les moyens de renforcer la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits à l'intention des décideurs de la fonction publique et d'autres parties prenantes en vue du renforcement de la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement.				
Bases de données et supports numériques : actualisation et gestion de l'ensemble des données relatives aux indicateurs de vieillissement actif.				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2020</i> <i>(résultat escompté)</i>	<i>2020</i> <i>(résultat effectif)</i>	<i>2021</i> <i>(résultat escompté)</i>	<i>2022</i> <i>(résultat escompté)</i>
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochure du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et manifestations parallèles liées au vieillissement à l'intention de diverses parties prenantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse concernant les activités accessibles au niveau régional et relatives à la population.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion des sites Web consacrés à la population accessibles aux niveaux mondial et régional ; wiki consacré à l'indice de vieillissement actif.				

Annexe I

Détail des publications et des documents d'information proposés pour 2022

A. Publications

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
1	Note d'orientation sur le vieillissement	ECE/WG.1/2020/2	Version électronique	A4	30	Anglais	-	-
2	Note d'orientation sur le vieillissement	ECE/WG.1/2020/2	Version électronique	A4	30	Anglais	-	-
3	Compte rendu de la Conférence ministérielle sur le vieillissement	ECE/WG.1/2020/2	Version électronique		100	Anglais	-	-
4	Rapport « MIPAA+20 »	ECE/WG.1/2020/2	Versions papier et électronique		60	Anglais	-	100

B. Supports d'information et de promotion

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) ²	Nombre d'exemplaires par langue
1	Brochure du Groupe de travail permanent sur le vieillissement	ECE/WG.1/2020/2	Version électronique	A4	8	Anglais	-	-

² En raison des contraintes financières, la traduction des documents promotionnels devra être financée principalement par des ressources extrabudgétaires.

Annexe II

Textes des organes délibérants définissant les mandats

On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>No</i>	<i>Titre</i>
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
70/107	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
72/226	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
75/131	Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030)
75/152	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>No</i>	<i>Titre</i>
2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement
2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2020/8	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2020/19	Changement de nom et mandat révisé du Groupe de travail de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement

3. Décision du Conseil économique et social

<i>No</i>	<i>Titre</i>
2014/239	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-huitième session de la Commission (résolution 2014/1 de la Commission de la population et du développement, Évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement)

4. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>No</i>	<i>Titre</i>
ECE/AC.23/2002/2/Rev.6	Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002
ECE/AC.30/2007/2	Rapport de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement : « Une société ouverte à tous les âges : défis et chances »
ECE/AC.30/2012/3	Déclaration ministérielle de Vienne de 2012 : « Une société pour tous les âges : favoriser la qualité de vie et le vieillissement actif »
ECE/HBP/173	Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-quatorzième session (à laquelle il a adopté la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020) (ECE/HBP/2013/3)
B (66)	Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable
ECE/HBP/190	Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-dix-huitième session (Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables)
ECE/AC.30/2017/2/Rev.1	Rapport révisé de la Conférence ministérielle sur le vieillissement consacrée au thème : « Une société durable pour tous les âges : profiter des perspectives offertes par l'allongement de la durée de vie » (Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017)